












**Guide formulaire interactif : À lire impérativement**




1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :


-  Utiliser le navigateur « Firefox »  → Logiciel disponible : [ICI](#)
-  Cliquer le bouton « Télécharger »  → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous »



2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC  → Logiciel disponible : [ICI](#)
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement  ou 

- Conseils pour **l'envoi du formulaire**  ou  :




-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer
-  La liste des adresses mails / postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif  :

-  Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
-  Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)


**Pièces à fournir :**

**Délivrance d'une licence SPL :**


- Copie/Scan d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) en état de validité.
- Certificat médical Classe 2 ou LAPL en état de validité conformément à la Part-MED.
- Certificat théorique Part-SFCL (sujets Commun et Spécifique).
- OU**
- Certificat théorique national pour les candidats qui ont effectué une formation nationale VV.
  -  *Le théorique national, prévu par l'arrêté du 17 août 1978 modifié relatif à l'examen pour l'obtention du brevet et de la licence de pilote de planeur, réussi avant le 8 décembre 2020 par les candidats en cours de formation pour la délivrance de la licence nationale de pilote de planeurs est porté au crédit du candidat pour la conformité à l'exigence d'examen théorique visée au SFCL.135.*
- Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée et signée conformément au SFCL.130.
  -  Cette attestation de formation devra préciser les privilèges (planeur non-motoplaneur (+ mode de lancement) et/ou motoplaneur) vus en formation.
- 70Formexa** : Formulaire de C/R d'examens pratiques et contrôles de compétences pour les licences planeurs SPL-TMG.
- OU**
- 31Formexa** : Formulaire de C/R d'examens pratiques et contrôles de compétences pour les licences planeurs SPL.
- Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)
  -  Il faudra cocher la case 6 : « Licence de pilote non professionnel ».



**Extension de privilèges sur une licence SPL :**

**1) Extension des privilèges aux motoplaneurs (TMG) :**

- Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée et signée conformément au SFCL.150(b).
  -  Cette attestation de formation devra préciser que le privilège motoplaneur (TMG) a été vu en formation.
- 70Formexa** : Formulaire de C/R d'examens pratiques et contrôles de compétences pour les licences planeurs SPL-TMG.

**2) Extension des privilèges aux planeurs non-motoplaneurs :**

- Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée et signée conformément au SFCL.150(e).
  -  Cette attestation devra préciser que le privilège planeur pur a été vu en formation (+ mode de lancement).

 <p>MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS</p> <p>Liberté Égalité Fraternité</p>	<b>Formulaire de demande de délivrance / extension de privilèges / qualification additionnelles d'une licence SPL Part-SFCL</b>		 <p>direction générale de l'Aviation civile</p> <p><b>D S A C</b></p>
	<b>06i-Formlic</b>	<b>Rév 4 – 30/09/2021</b>	

**31Formexa** : Formulaire de C/R d'examens pratiques et contrôles de compétences pour les licences planeurs SPL.

### 3) Obtention d'une nouvelle méthode de lancement :

Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée et signée conformément au SFCL.155.

↪ Cette attestation devra préciser la méthode de lancement pour laquelle la formation a été effectuée.

**OU**

Copie du carnet de vol signé par le FI(S) isolé qui indique que la formation spécifique à la méthode de lancement a été suivie et complétée.

↪ Cette copie devra préciser la méthode de lancement pour laquelle la formation a été effectuée.

↪ Cette copie devra indiquer la mention « Apte à effectuer la méthode de lancement suivante : ... ».

### 4) Levée de la restriction « Sans emport de passager » :

Une des deux conditions suivantes :

a)  Justifier d'au moins 10 heures de vol ou 30 lancements ou décollages et atterrissages en tant que PIC sur planeurs après délivrance de la SPL (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;

+  Copie du carnet de vol du pilote où figure nom, prénom, numéro et signature de l'instructeur FI(S) indiquant : « Apte au transport de passagers » ;

**OU**

b)  Être FI(S).

### 5) Levée de la restriction « Sans rémunération en exploitation non commerciale » :

Avoir 18 ans révolus.

Justifier d'au moins 75 heures de vol ou 200 lancements ou décollages/atterrissages en tant que PIC sur planeurs, après la délivrance de la licence (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat »).

### 6) Levée de la restriction « Vol local » :

Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée et signée qui indique les éléments suivants :

↪ La formation complémentaire comportant 5 heures d'instruction au vol en campagne en double commande a été suivie.

↪ Un vol en campagne en solo d'au moins 50 kilomètres ou un vol en campagne en double commande d'au moins 100 kilomètres a été réalisé.

↪ L'interrogation orale théorique portant sur les différences entre le théorique licence de pilote planeur et le théorique SPL Part-SFCL (notamment chargement et centrage) a été réussie.

## Qualification additionnelle :

### 1) a) Vol acrobatique de base :

Justifier d'au moins 30 heures de vol ou 120 lancements en tant que PIC sur planeurs (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat »).

Copie du carnet de vol du pilote où figure nom, prénom, numéro et signature de l'instructeur FI(S) indiquant : « Apte au vol acrobatique de base sans(/avec) puissance motrice »

**OU**

Attestation de formation ATO/DTO complétée et signée, conformément au SFCL.200(b)(2)(ii).

Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#).

↪ Il faudra cocher la case 24 : « Toute qualification autre que QC, QT et IR ou d'instructeur ».

### 1) b) Vol acrobatique avancé :

Justifier d'au moins 30 heures de vol ou 120 lancements en tant que PIC sur planeurs (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat »).

Copie du carnet de vol du pilote où figure nom, prénom, numéro et signature de l'instructeur FI(S) indiquant : « Apte au vol acrobatique avancé sans(/avec) puissance motrice »

**OU**

Attestation de formation ATO/DTO complétée et signée, conformément au SFCL.200(c)(2)(ii).

Il n'y a pas de redevance à payer pour la délivrance d'une qualification « Vol acrobatique avancé » dans le cas où la qualification « Vol acrobatique de base » est déjà détenue.

## **2) a) Remorquage de planeur :**

Justifier d'au moins 30 heures de vol en tant que PIC et 60 décollages et atterrissages sur motoplaneur (TMG), après l'obtention des privilèges de motoplaneur (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat »).

Copie du carnet de vol du pilote où figure nom, prénom, numéro et signature de l'instructeur FI(S) indiquant : « Apte au remorquage de planeurs »

**OU**

Attestation de formation ATO/DTO complétée et signée, conformément au SFCL.205(b)(2).

Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#).

↪ Il faudra cocher la case 24 : « Toute qualification autre que QC, QT et IR ou d'instructeur ».

## **2) b) Remorquage de banderole :**

Justifier d'au moins 100 heures de vol et 200 décollages et atterrissages en tant que PIC sur motoplaneur (TMG), après l'obtention des privilèges de motoplaneur (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat »).

Copie du carnet de vol du pilote où figure nom, prénom, numéro et signature de l'instructeur FI(S) indiquant : « Apte au remorquage de banderoles »

**OU**

Attestation de formation ATO/DTO complétée et signée, conformément au SFCL.205(c)(2).

Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#).

↪ Il faudra cocher la case 24 : « Toute qualification autre que QC, QT et IR ou d'instructeur ».

## **3) Vol de nuit :**

Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée et signée conformément au SFCL.210.

↪ Cette attestation de formation devra préciser que la formation de base au vol aux instruments (pour la délivrance d'une PPL) a été effectuée.

↪ Cette attestation de formation devra préciser que la formation au vol de nuit a été effectuée.

Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#).

↪ Il faudra cocher la case 24 : « Toute qualification autre que QC, QT et IR ou d'instructeur ».

**Information sur le navigant :**

**1/3. Information sur le candidat**

Nom de famille <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M		Nom d'usage (Si différent de <sup>1</sup> )	
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance
Adresse				
Commune		Code postal		Pays de résidence
Téléphone(s)		Courriel		
N° licence SPL				Date de délivrance
Attestation de l'expérience détenue (si applicable, cf. « Pièces à fournir »)		En planeur non-motoplaneur :		En motoplaneur (TMG) :
Nombre d'heures de vol en tant que PIC :				
Nombre de lancements ou décollages et atterrissages en tant que PIC :				

**2/3. Candidature**

Délivrance d'une licence SPL	
Je postule pour :	<input type="checkbox"/> Licence SPL planeurs non-motoplaneurs (cf. SFCL.150(a)) <input checked="" type="checkbox"/> Aérotracté <input type="checkbox"/> Décollage autonome <input type="checkbox"/> Élastique <input type="checkbox"/> Treuil <input type="checkbox"/> Véhicule <input type="checkbox"/> Licence SPL motoplaneurs (cf. SFCL.150(d))
Extension de privilège	
Je postule pour :	<input type="checkbox"/> Extension aux motoplaneurs (cf. SFCL.150(b)) <input checked="" type="checkbox"/> Extension aux planeurs non-motoplaneurs (cf. SFCL.150(e)) <input checked="" type="checkbox"/> Aérotracté <input type="checkbox"/> Décollage autonome <input type="checkbox"/> Élastique <input type="checkbox"/> Treuil <input type="checkbox"/> Véhicule <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle méthode de lancement (cf. SFCL.155) <input checked="" type="checkbox"/> Aérotracté <input type="checkbox"/> Décollage autonome <input type="checkbox"/> Élastique <input type="checkbox"/> Treuil <input type="checkbox"/> Véhicule
Levée de restriction	
Je postule pour :	<input type="checkbox"/> Levée de restriction « Sans emport de passager » <input type="checkbox"/> Levée de restriction « Sans rémunération en opération non commerciale » <input type="checkbox"/> Levée de restriction « Vol local »
Qualification additionnelle	
Je postule pour :	<input type="checkbox"/> Vol acrobatique (cf. SFCL.200) <input checked="" type="checkbox"/> Vol acrobatique <u>de base</u> sur planeurs <u>sans</u> puissance motrice <input checked="" type="checkbox"/> Vol acrobatique <u>avancé</u> sur planeurs <u>sans</u> puissance motrice <input checked="" type="checkbox"/> Vol acrobatique <u>de base</u> sur planeurs <u>avec</u> puissance motrice <input checked="" type="checkbox"/> Vol acrobatique <u>avancé</u> sur planeurs <u>avec</u> puissance motrice <input type="checkbox"/> Remorquage en motoplaneur (cf. SFCL.205) <input checked="" type="checkbox"/> Remorquage de planeurs <input checked="" type="checkbox"/> Remorquage de banderoles <input type="checkbox"/> Vol de nuit en motoplaneur (cf. SFCL.210)
Crédit Part-FCL → Part-SFCL	
Sur ma licence avion Part-FCL, je détiens :	<input type="checkbox"/> Qualification de classe TMG (cf. SFCL.150(c)) <input type="checkbox"/> Qualification additionnelle « Vol acrobatique » FCL.800 (avec privilèges sur TMG) (cf. SFCL.200(e)) <input type="checkbox"/> Qualification additionnelle « Remorquage de planeurs » FCL.805 (avec privilèges sur TMG <u>ou</u> formation complémentaire) (cf. SFCL.205(d)) <input type="checkbox"/> Qualification additionnelle « Remorquage de banderoles » FCL.805 (avec privilèges sur TMG <u>ou</u> formation complémentaire) (cf. SFCL.205(d)) <input type="checkbox"/> Qualification additionnelle « Vol de nuit » FCL.810 (cf. SFCL.210(d))

**3/3. Validation des données renseignées**

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		<b>Signature</b> (électronique ou non)  <b>Lien tuto « Vidéo » signature électronique : <a href="#">lci</a></b>	Fournir la copie de la pièce d'identité (Si le formulaire est signé électroniquement)
Le		1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées. 2/3) La signature devra être identique à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.	